

CABINET

DU

COMMISSAIRE CENTRAL

Constantine, le 30 Juin 1936

N° 4946

OBJET :

Le Commissaire Central de la Ville de  
Constantine à Monsieur le PREFETIncident

Cabinet

CONSTANTINE

J'ai l'honneur de vous donner ci-après copie d'un rapport de M. le Commissaire de Police du 3e Arrondissement.

" Dans la nuit du 28 au 29 courant, vers 23 heures 30, le nommé DRAI Henri, âgé de 19 ans, employé, demeurant 11 rue Lewington à Sidi-Mabrek, regagnait son domicile à motocyclette, lorsque arrivé place de la Pyramide, plusieurs jeunes gens, une quinzaine environ, lui barrèrent la route en se mettant devant la machine l'obligeant à s'arrêter. Aussitôt il fut entouré par les jeunes gens dont l'un s'écria : "Veilà un yeupin, seignens le". DRAI reçut un coup de pied à la hanche qui le jeta à terre, puis il fut frappé à coups de poing et de pied. DRAI ne connaît aucun de ses agresseurs et ne peut citer aucun témoin de ces faits. Il n'a d'ailleurs été que légèrement contusionné et n'a pas cessé ses occupations.

Dans la même nuit, vers 24 heures, le nommé ZERBIB Lucien, âgé de 25 ans, ajusteur, demeurant 75 rue des frères Lévy, revenait de la fête du faubourg Saint Jean, en compagnie de trois de ses coreligionnaires, lorsque arrivés rue Seguy Villevalaix, à la sortie des arcades, ils furent rejoints par un groupe de jeunes gens qui les suivaient depuis la sortie de la fête. Pris de peur les israélites prirent la fuite en se dispersant. Les jeunes gens se lancèrent alors à leur poursuite. ZERBIB se sauva dans la rue Peulle, là se voyant serré de près par ses poursuivants il se réfugia dans le café portant l'enseigne "un trou dans le mur", d'où il fut expulsé par ceux qui l'avaient rejoint. Dans la rue il fut alors frappé à coups de chaises, de pieds et de poings. Blessé légèrement il a fourni un certificat médical. Il ne connaît pas ses agresseurs dont il n'a pu fournir qu'un vague signalement spécifiant cependant que plusieurs portaient un insigne tricolore. ZERBIB n'a pu citer aucun témoin de l'agression.

le Commissaire de Police  
signé : BESSE,

le COMMISSAIRE CENTRAL,

M. le Gouverneur Général (Sécurité Générale)  
M. le Préfet (Cabinet)  
M. le Préfet (Police Générale - Affaires Indigènes)  
M. le Maire  
M. le Procureur de la République.